



Compte-rendu n°51

Conseil de Communauté du 31 mai 2010 à 18 heures – Saint Sozy

Nombre de délégués : - En exercice : 38 - Présents : 37 - Votants : 37

Etaient présents : Ms André LESTRADE, Ernest MAURY, Guy COUGNOUX, Nicolas GUILLORIT, Serge DOUMERC, Gérard GARRIGOU, Alain DELVERT, René JARDEL, Charles DELPY, Thierry LAVERDET, Fabien LESAGE, Gilles LIEBUS, Jean-Luc BALADRE, Philippe MOURAUD, Lucien DELPEYROUX, Michel MIRAS, Pascal JALLET, Luc DELNAUD, Gérard BLANC, Daniel QUEVA, Olivier HYVERT, Jean-Claude LAVAL, Jean-Claude LEYMERIGIE, Christian TERRIEUX, Erick CAMPOT, François THOMAS, Denis JOUEN, Rabie JAOUAD.

Mmes Martine BUFFAROT, Magali SOURNAC, Nathalie SOULIE CLEDEL, Corinne HAYAT, Michelle PERROT, Carole MARCHI, Fabienne KOWALIK

M. Bernard HUTIN représenté par Marielle THIERES

M. Régis VILLEPONTOUX représenté par Lucien ANDRAL

Absent : Georges FAUREL

Invité : M. Jean DELTORT, percepteur

ORDRE DU JOUR

Intervention de Ms Bargues et Philippon, Président et Directeur de l'ADDA

Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 29 mars 2010

Approbation des bilans et rapports d'activités

(Symage², Spanc, Collecte, Communauté de Communes...)

Petite Enfance

- Approbation des conventions de mise à disposition des bâtiments avec Saint-Sozy et Souillac
 - Mise en place du Relais Assistantes Maternelles à Souillac
- Désignation de nos représentants au sein des CA des associations parentales
 - Validation des heures de coordination

Tourisme

Signature des conventions de mise à disposition des locaux affectés au tourisme entre la Commune de Rocamadour et le Pays de Souillac Rocamadour et entre le Pays de Souillac Rocamadour et le Syndicat Mixte Touristique

Spanc

Approbation de la modification du cycle de contrôle et des tarifs

Rénovation bâtiment communautaire

Contrat maîtrise d'œuvre, MAPA

Affaires financières et comptables

- Spanc : sortie d'actif matériels sinistrés du service SPANC
- Virement de crédits pour programme de rénovation des sols sportifs
 - Admissions en non valeur
- Signature des marchés publics : Programme Voirie 2010 et acquisition Balayeuse
- Subvention association « Urgence ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse »
 - Promesse de vente d'un lot de la ZAI de Bramefond

Personnel

- Création poste d'agent technique principal 2^{ème} classe
 - Mise en place du temps partiel
 - Remboursement frais service médical

Travaux des commissions

Questions diverses

M. le Président remercie M. QUEVA d'accueillir le conseil communautaire et les membres du conseil de leur présence, constate que le quorum est atteint et propose M. LESAGE comme secrétaire de séance. Celui-ci est élu à l'unanimité sauf une abstention, la sienne.

18h05 Ouverture de séance

18h10 Arrivée de Ms. BLANC ET DELNAUD

18h20 Arrivée de M. JOUEN

19 H 10, arrivée de M. JALLET.

Intervention de l'ADDA (Association Départementale pour le Développement des Arts)

A la demande de M. LESTRADE et pour donner suite à des questions soulevées lors des réunions précédentes, M. le Président remercie M. BARGUES (Conseiller Général du canton de Cazals) Président de l'ADDA ainsi que ses collaboratrices pour leur présence et lui cède la parole.

M. BARGUES se réjouit de pouvoir intervenir devant le conseil communautaire et précise que le Directeur de l'association, M. PHILIPPON, retenu par ailleurs n'a pas pu se joindre à nous. Il présente à l'assemblée l'association et les trois chargées de mission qui l'accompagnent.

L'ADDA, outil culturel du département du Lot, est né en 1977 donc il y a plus de 30 ans pour apporter aide et soutien aux collectivités lotoises dans le cadre de leurs politiques culturelles. L'appui peut être tant technique que juridique mais pas financier sur trois axes principaux qui ont été détaillés par les personnes qu'il a présentées à l'assemblée avant de leur donner la parole pour un bref exposé des missions de l'ADDA.

- 1-Anne-Lise VINCIGUERRA pour le théâtre et les politiques culturelles
- 2-Stéphanie LANDES pour l'éducation artistique et les pratiques amateurs
- 3- Mariam SARR pour l'assistance musicale

Mme VINCIGUERRA indique que cette association est constituée d'une petite équipe de salariés proche des collectivités lotoises et qui est chargée d'émettre des avis techniques sur les différents projets culturels qui lui sont soumis par le Conseil Général dans le cadre d'une convention classique d'objectifs portant principalement sur :

- l'identité culturelle lotoise
- favoriser et valoriser les actions culturelles dans le département
- favoriser l'attrait à la pratique d'activités culturelles

L'ADDA intervient tant dans la formation des élus qu'en terme de conseil dans le domaine culturel qu'en accompagnement des pratiques artistiques locales. Toutefois, aucune action n'est engagée sans un partenariat local.

Mme LANDES précise que l'ADDA constitue la banque de données départementale du spectacle vivant dont elle assure la communication et la promotion au travers de son site internet et des diverses brochures éditées chaque année. Elle incite à la création contemporaine et au partenariat amateur/professionnel comme ce fût le cas sur Souillac pour l'accueil de la troupe Stéphanie AUBIN et participe à l'éducation artistique au travers des interventions dans le domaine scolaire en accord avec les enseignants. Plus globalement elle favorise l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

Mme SARR rappelle qu'en matière de musique traditionnelle l'ADDA coordonne depuis 1989 l'enseignement musical de l'ensemble des écoles de musique agréées et soutenues par le Conseil Général.

Mme KOWALIK s'étonne que devant un si bel outil la Communauté de Communes ne se soit pas dotée de la compétence culture.

M. le Président rappelle que la Communauté intervient depuis longtemps pour le soutien financier de l'école de musique et que nous venons d'étendre, non sans beaucoup de discussions, notre action en faveur de la danse au travers d'un soutien financier. .

Concernant la compétence culture, il indique que ce n'est pas à l'ordre du jour du moment mais qu'on y réfléchit.

Mme HAYAT précise que les problèmes évoqués proviennent en majeure partie du fait que le même spectacle « miniature » était financé à la fois par la Communauté de Communes et par la ville de Souillac dans sa programmation annuelle, et que le flou a pu s'installer dans les esprits. Elle se déclare partante pour travailler avec l'ADDA tout en faisant remarquer qu'elle n'avait pas souvenir que l'école de danse de Souillac ait sollicité cette structure. Mme LANDES répond que le lien vient de l'inspection académique, ce que l'école a accepté. Elle précise qu'une réunion est prévue le 24 juin prochain pour faire le bilan de cette action avec tous les intervenants.

M. JOUEN s'étonne de l'engouement récent de la Communauté pour la danse, et pense qu'il aurait été plus judicieux de se tourner vers le théâtre afin d'y amener un jeune public. Il poursuit, considérant qu'à son avis la Communauté de Communes n'avait pas eu le choix, et que cela nous avait été imposé avec la subvention qui va avec. M. le Président indique que rien ne nous est imposé, que c'est toujours le conseil communautaire qui décide et revenant sur les propos tenus, il pense que si quelque chose a été imposé au conseil dans le passé, il s'agit de l'école de musique.

M. BARGUES intervient en soulignant que l'ADDA n'impose jamais, que la structure travaille sur des opportunités et qu'elle ne distribue pas de subventions. Mme KOWALIK rappelle qu'à l'origine de ce projet le montage financier avait pu sembler obscur

M. MOURAUD considère qu'il s'agit d'une somme peu importante au regard du projet qui semble bon, mais qu'une question de principe se pose, rappelant qu'il n'entre pas dans nos compétences, et que la Communauté devrait se contenter de gérer celles dont elle s'est dotée. Il attire également l'attention des élus sur les difficultés à l'avenir d'une prise en compte partielle et supplémentaire de telle ou telle action par l'assemblée

A l'issue des discussions, M. BARGUES remet au conseil un ensemble de brochures et des documents sur l'association et rappelle que l'ADDA se tient à la disposition des élus pour des plus amples précisions sur toutes actions qu'ils souhaiteraient entreprendre en matière culturelle.

M. le Président remercie les invités pour leurs interventions et reprend l'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu du 29/03/2010

Le procès verbal du 29 mars 2010 est approuvé à la majorité des présents, Mmes KOWALIK, MARCHI, THIERES ainsi que M.CAMPOT s'étant abstenus.

M. LESAGE intervient pour préciser qu'il rédige les comptes rendus du mieux possible en insistant sur le fait qu'il a toute liberté pour le faire.

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation des bilans et rapports d'activités (SYMAGE², SPANC, Collecte, Communauté de Communes)

Conformément aux documents qui ont été adressés, M. le Président invite les membres de l'assemblée à nous faire part de leurs observations avant d'approuver les bilans et rapports d'activités suivants :

- **SYMAGE**, M. LEYMERIGIE, vice président de cette structure, constate que notre territoire n'utilise pas suffisamment les services de ce syndicat mixte qui dispose de nombreuses compétences utiles pour nos collectivités. Le bilan est alors approuvé à la majorité des membres (abstention de Mme SOURNAC).
- **SPANC** (Régie directe et service du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, pas d'observation, rapports adoptés à l'unanimité).

- **Ordures ménagères** (Régie directe, SYDED), aucune observation, rapports adoptés à l'unanimité.
- **Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour**, rapport approuvé à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Petite enfance

3 – 1 Approbation des conventions de mise à dispositions des bâtiments avec Saint-Sozy et Souillac

Concernant la commune de Saint Sozy, M. le Président propose de préciser que le bâtiment est aussi utilisé pour l'aide aux devoirs.

A l'unanimité, le conseil communautaire donne son accord au Président pour signer ces documents

3 – 2 Mise en place du Relais Assistantes Maternelles à Souillac

M. le Président donne la parole à Mme SOURNAC qui rappelle la genèse de ce projet et présente les caractéristiques principales du bail, pour les locaux de la crèche de l'entreprise Pivaudran, rue de la Frégière, proposé par Maître MAUBREY à savoir :

- contrat d'un an renouvelable à compter du 01.12.2010,
- trois premiers mois gratuits,
- loyer mensuel de 250 € HT qui prend en compte la mise à disposition du bâtiment ainsi que les consommations primaires (eau, assainissement, électricité, chauffage).

Mme KOWALIK propose l'idée d'une visite organisée pour les élus.

Mme SOURNAC informe l'assemblée que lors de l'inauguration les conseillers seront invités.

Accord à l'unanimité pour la signature de ce bail.

3 – 3 Désignation de nos représentants au sein des CA des associations parentales

Comme nous le souhaitons, la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour qui s'investit financièrement dans l'activité des structures associatives, disposera de trois postes au sein des conseils d'administration M. le Président propose de désigner Mmes M. SOURNAC, N. SOULIE CLEDEL et J. GUITOU pour nous représenter.

Accord à la majorité (abstention de Mme SOURNAC).

3 – 4 Validation des heures de coordination

Conformément à notre compétence, la Communauté de Communes assure donc depuis le 1^{er} janvier 2010, via son directeur, la coordination des actions en faveur de la petite enfance, ce qui correspond à 3 heures par semaine, soit le cumul de ce qui était inscrit dans les deux contrats enfance/jeunesse de Souillac et Saint Sozy.

Compte tenu de l'engagement de la Communauté de Communes à réaliser un R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles) sur Souillac, M. le Président propose de solliciter 2 heures en sus à valoriser pour cette nouvelle mission dans le cadre du contrat enfance.

Accord à l'unanimité

Point 4 de l'ordre du jour : Tourisme - Signatures des conventions de mise à disposition des locaux affectés au tourisme.

Conformément à la réglementation, le transfert de compétence implique le transfert de moyens nécessaires à son exercice, M. Le Président demande au conseil l'autorisation de signer les conventions de mise à dispositions des locaux affectés au tourisme, qui nous ont été fournies, entre la Commune de Rocamadour et le Pays de Souillac Rocamadour et entre le Pays de Souillac Rocamadour et le Syndicat Mixte Touristique.

M. BLANC précise que la commune de Rocamadour utilise le local de « l'Hospitalet » en tant que poste de commandement dans le cadre du P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) de la commune. M. le Président propose d'inclure ce point dans la convention.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Point n°5 de l'ordre du jour : SPANC - Approbation de la modification du cycle et des tarifs

M. le Président donne la parole à M. MAURY qui rappelle que la nouvelle réglementation concernant le contrôle des installations d'assainissement individuel vient de porter de 4 à 8 ans la fréquence maximale de ce contrôle.

La commission environnement s'est penchée sur le sujet et préconise de fixer à 6 ans le cycle des contrôles de nos installations et de porter de 55 € à 75 € le coût unitaire de cette visite compte tenu de nos spécificités (arrivée de Rocamadour, congé parental de notre technicienne...). M. MAURY précise que la réflexion engagée au niveau départemental avec les autres structures SPANC correspond aussi à un allongement du cycle de deux ans supplémentaires. Ce cycle passant de 4 à 6 ans permettra une économie d'environ 12%. Il ajoute en outre que la baisse de la subvention de l'agence de l'eau (bassin Adour Garonne) est à prévoir.

M. JOUEN intervient et fait remarquer qu'avec les travaux d'aménagement du CD 15 et l'assèchement du canal de Chanteranne, de nombreux immeubles rejettent des eaux sales dans le canal ce qui est anormal. Il demande que les maires des communes concernées se saisissent de ce problème et fassent réaliser des installations aux normes.

M. MAURY indique qu'il appartient à M. le Maire de Souillac de prendre en compte cette question. M. le Président fait remarquer que ces travaux ont permis la mise au jour de ce problème.

Les nouveaux tarifs et cycle sont ensuite adoptés à la majorité des membres présents, Mme KOWALIK et M. JOUEN s'étant abstenus.

Point n°6 de l'ordre jour : Rénovation du bâtiment communautaire - Contrat de maîtrise d'œuvre et MAPA

M. le Président rappelle qu'une consultation a été lancée afin de retenir notre maître d'oeuvre pour l'aménagement du second bâtiment, le groupement FROIDEFOND/VILLEPONTOUX, sur une estimation prévisionnelle des travaux de 150.000,00€, nous propose un taux de rémunération de 9,5% (les autres offres vont de 10,50% à 10,90%).

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la signature de ce contrat.

Dans un deuxième temps, M. le Président propose un Marché A Procédure Adaptée (M.A.P.A), pour les travaux d'aménagement des locaux communautaires pour lesquels l'Etat vient de nous attribuer une subvention au titre de la D.G.E de 35% soit 51 585 €. Accord du conseil à l'unanimité.

A la question de M. THOMAS concernant la nature des travaux à effectuer, M. le Président précise que le programme consiste d'une part à créer une salle de réunion adaptée à nos besoins et d'autre part à réaliser des travaux d'isolation pour une meilleure gestion des coûts dans un esprit de développement durable.

Point n°7 de l'ordre jour : Affaires financières et comptables

7 – 1 SPANC – Sortie d'actifs matériels sinistrés

Le matériel spécifique au service SPANC, détruit dans l'incendie de la déchetterie, s'élève à 1.975,99€ et il convient de prévoir au budget des opérations d'ordre pour solder cette affaire conformément à la demande de M. le Trésorier, à savoir :

- Recette : Compte 21 – 040
- Dépense : Compte 675 – 042

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

7 – 2 Programme de rénovation des sols sportifs

Notre programme « Gros travaux gymnases » ouvert en 2007 est doté de 239 437 €. L'attribution de l'enveloppe parlementaire ne portant que sur les sols, M. le Président propose d'effectuer un virement de 110.000,00€ du programme 54 vers le nouveau programme 65 (rénovation sols salles omnisports), ce qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire.

M. JOUEN se faisant l'écho d'un article de presse concernant le congrès départemental des élus du Lot, s'inquiète du risque de dégradation de ce nouveau sol considérant le palais des congrès plus apte à recevoir ce type d'événement M. LAVAL indique que le sol sera protégé par des tapis adaptés comme cela se pratiquait auparavant. M. LAVERDET précise que cette question avait été posée et qu'il convient de mettre en œuvre la protection évoquée (rouleaux de tapis caoutchouc) pour préserver le sol sportif. M. JOUEN considère qu'un constat d'huissier est nécessaire.

Accord à l'unanimité des élus pour ce virement de crédits.

7 – 3 Admission en non-valeur

A la demande de Monsieur le Percepteur, M. Le Président nous propose d'admettre en non-valeur la somme de 500€ sur le budget annexe de la zone d'activités (loyers impayés de la société AS'COM) et 4,40€ pour le budget principal (solde d'une taxe de séjour non payée).

Mme KOWALIK souhaite savoir concernant la société AS'COM, si une caution avait été réglée lors de l'installation. M. le Président répond qu'à l'époque aucune caution n'avait été fournie.

Accord à l'unanimité

7 – 4 Signature des marchés publics

M. le Président indique que les commissions d'appel d'offres et de voirie proposent de retenir l'entreprise MARCOULY à hauteur de 119 759.05.€ HT (tranche ferme + tranche conditionnelle 1) pour les travaux de voirie programme 2010 et l'entreprise VIATECH pour la fourniture de la balayeuse, pour un montant de 98.950,00 € HT et qu'il souhaite signer lesdits marchés.

Accord à l'unanimité

7 – 5 Subvention association «Urgence ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse»

M. le Président propose d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Urgence ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse » pour soutenir son action en faveur de cette ligne ferroviaire indispensable au désenclavement de cette partie du territoire national. Secrétaire de cette association, M. LAVAL précise qu'il ne participera pas au vote.

Accord du conseil à la majorité, M. JOUEN vote contre et M. BLANC s'abstient.

7 - 6 Promesse de vente pour un lot de la ZAI.

Monsieur LAVIALE sollicite l'acquisition de la première plateforme de la combe de Bramefond d'une superficie de 8 357 m² pour y réaliser une construction. A la demande de l'assemblée, M. le Président précise que l'intéressé souhaite y développer son activité de loueur (matériels divers, véhicules frigo, camping-cars....) et créer des locaux pour d'autres partenaires. M. le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour signer une promesse de vente avec l'intéressé au prix global de 57 329 € HT soit 6.86 € le m².

Accord à l'unanimité.

Point n°8 de l'ordre jour : Personnel

8 – 1 Création poste d'agent technique principal 2^{ème} classe

Conformément à la proposition de la commission voirie et dans le cadre de la nouvelle organisation de l'utilisation de la balayeuse dans un esprit communautaire, M. le Président propose de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe, à temps plein.

Compte tenu de la demande de certains de nos agents, M. le Président propose la possibilité d'accepter les activités à temps partiel pour les personnes qui le souhaitent et dans la mesure où cela ne gêne pas le service.

Accord à l'unanimité de l'assemblée sur ces deux points.

8 – 2 Remboursement service médical

M. le Président propose de procéder au remboursement des frais de la visite médicale (aptitude à la conduite des poids lourds) de M. Théophile LEYMARIE qui s'élèvent à 24,40 €.

Accord à l'unanimité de l'assemblée.

Point n°9 de l'ordre jour : Travaux des commissions

- Action économique et touristique : (Président : Erick CAMPOT)

Concernant la zone du Pondaillan un projet d'envergure semble se dessiner et il en sera discuté lors de la prochaine réunion de la commission.

L'ouverture du magasin Lidl est prévue pour la deuxième semaine de novembre.

De l'autre coté de la nationale secteur de Blazy les choses ont l'air de bouger, M. Campot doit de nouveau rencontrer le 1^{er} juin des propriétaires.

Quand à la redynamisation du centre ville, elle est en cours, avec notamment l'implantation de nouveaux magasins rue de la halle.

M. CAMPOT tient à remercier le travail de Mme KOWALIK sur le sujet économique et M. LESAGE et son équipe pour leur implication dans la réalisation du site Internet en général et en particulier sur son aspect économique.

Une plaquette avec pour objectif un ciblage des entreprises est en cours de réalisation avec l'aide de Midi Pyrénées Expansion et afin de mettre en valeur la zone d'activités intercommunale.

Concernant le tourisme M. Liébus informe l'assemblée de sa satisfaction de voir l'arrivée de Gramat dans le Syndicat Mixte Touristique, devenant à terme un EPIC. Il va sans dire que les affectations dans le personnel sont appelées à changer, avec le recrutement d'un directeur, les méthodes de travail, aussi. Le personnel semble convaincu que cet appel au professionnalisme est la seule possibilité d'avancer.

M. le Président constate que l'accueil des professionnels a été bon puisque un budget publicitaire en commun a été réalisé, avec pour slogan "Vallée de la Dordogne" sans autre ajouts tels que Lotoise ou Quercynoise. Il ajoute qu'avec une hôtellerie vieillissante (plus d'hôtels qui ferment que ceux qui ouvrent) un gros travail est à faire. Dans ce cadre l'annonce du projet de rénovation des "Granges Vieilles" est en cours. Long à monter, en fonction de son parc remarquable classé et en zone inondable et de quelques autres contraintes, il comportera 34 chambres (montant estimé environ 4 millions d'euros).

M. le Président informe l'assemblée du renouvellement du conseil d'administration de l'Office de Tourisme, salue l'arrivée de Mme BONNET et en profite pour remercier M. BESOMBES en ces termes : M. BESOMBES a marqué l'essai à Mme BONNET de le transformer.

Concernant l'aéroport "Brive- Souillac- Vallée de la Dordogne" des problèmes semblant subsister M. le Président propose une réunion multipartite de tous les acteurs économiques du Nord du Lot, considérant qu'il vaut mieux être groupés. M. JOUEN intervient considérant que le plus simple pour la Communauté de peser sur les décisions est d'entrer au syndicat. Mr. Le Président répond qu'au delà du syndicat c'est la régie qui décide de ses actions. Il rappelle que le syndicat intervient sur l'investissement et pas sur le fonctionnement. M. JOUEN reprend la parole en demandant qui payera le déficit probable, certaines dépenses n'ayant pas été initialement prévues comme par exemple le nombre d'employés, qui en fonction du statut d'aéroport passerait de 20 à 40.

M. THOMAS indique pour sa part que les investisseurs historiques continueront à financer mais que seuls 26 employés sont prévus dont une grande partie consacrée à la sécurité (pompiers, maintenance etc...). Il rappelle que certains délégués s'étant récemment opposés à la venue d'un meeting aérien dont la patrouille de France était l'une des attractions, une dépense de 200.000€ a été évitée.

Mme SOULIE CLEDEL s'émeut du non remplacement de la porte vitrée de l'Office de Tourisme. M. le Président indique qu'après 5 cambriolages coup sur coup les compagnies d'assurances sont réticentes, mais que cette porte sera remplacée au plus tôt. Mme KOWALIK se demande si une caméra de surveillance ne serait pas dissuasive, le Président lui répond qu'à son avis, la meilleure des protections serait un rideau de fer.

- **Environnement (Président : Ernest MAURY)**

La dernière réunion de la commission s'est tenue le 24 mars et M. MAURY rappelle qu'il en avait fait le résumé lors du dernier conseil communautaire du 29 mars 2010.

Pour le service de collecte, un nettoyage des conteneurs a eu lieu et a été contrôlé par un agent du service de la Communauté.

M. MAURY fait part à l'assemblée de la baisse du taux de refus (de 45.99 % en 2006 à 30 % en 2009) avec un 1^{er} trimestre 2010 très prometteur (19,31 %) notant les efforts réalisés par les administrés. Il remercie les membres de la commission pour leur implication dans cette réussite tout en insistant sur le fait de ne pas relâcher nos efforts.

Afin de continuer à améliorer le tri, 2 agents du SYDED feront une action de communication en porte à porte la semaine prochaine sur la commune de Meyronne.

Dans le but d'améliorer le tri dans le centre de Souillac, la commission a décidé de fournir aux habitants du secteur des sacs de couleur rouge destinés aux ordures ménagères dans le cadre d'un essai pour 6 mois. Cette solution permettra au rippeur de reconnaître plus facilement les erreurs de tri.

Concernant les plates formes béton, M. MAURY indique qu'il n'a pas reçu les informations de la ville de Souillac.

Travaux déchetterie

M. MAURY indique que les travaux de reconstruction du bâtiment de la déchetterie sont en cours et que la pose de la toiture avec les panneaux photovoltaïques est presque achevée. Il informe la communauté que le dossier étant passé juste dans les temps, le rachat par EDF de l'électricité produite par la toiture photovoltaïque à 61 centimes du kilowatt nous est garanti.

M. MAURY informe l'assemblée que le SYDED du Lot a déposé un permis pour la construction d'un entrepôt de 100 m² au quai de transfert pour les recyclables.

- **Communication (Président : Fabien LESAGE)**

M. LESAGE rappelle que c'est aux délégués communautaires de faire remonter les informations dans leurs conseils municipaux respectifs.

Il s'inquiète pour la mise en ligne du site internet dans les délais, mais salue le travail du bureau et des membres de la commission et en particulier M. HYVERT et Mme KOWALIK qui s'y sont joints en tant qu'invités et ne ménagent pas leurs efforts. Il a tenu à remercier M. HUTIN (membre de la commission) qui lui non plus n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour que le site prenne forme.

Le programme découverte aura bien lieu comme prévu sur les communes de Lanzac et du Roc le samedi 5/06 et remercie d'avance les maires de ces communes pour leur accueil.

Concernant la signalétique des autocollants (logo) seront apposés sur les véhicules de la Communauté.

M. THOMAS et Mme THIERES se font les portes paroles de M. HUTIN et précisent que celui-ci demande aux communes de fournir un maximum de photos afin d'alimenter le site Internet et pour la réalisation d'une photothèque. Il indique également qu'il a déjà passé à titre personnel plus de 30 h et que la mise à jour du site prendra 1/2 journée de travail par semaine.

- **Petite enfance (Présidente : Magali SOURNAC)**

Mme SOURNAC précise que la commission Petite Enfance Jeunesse s'est réunie le 26 mai dernier.

Mme SOURNAC fait le point sur le retour des conventions pour l'accueil des enfants en crèches, à ce jour :

- 3 collectivités sont signataires,
- 5 collectivités refusent de signer la convention,
- 3 collectivités sont sans réponse et vont être relancées,
- 3 collectivités sont en réflexion.

La commission d'admission a eu lieu avec la crèche de Souillac le 26 mai.

Concernant l'agrément pour le RAM, ce ne sera pas un nouvel agrément mais une extension d'agrément de l'association « Anim'Enfance ».

Un budget prévisionnel est en cours d'élaboration par Anim'Enfance. Il est nécessaire de faire deux budgets : un pour 4 mois (de septembre à décembre), un pour une année civile, à la demande de la CAF. Le RAM sera ouvert un mardi sur deux, à l'inverse de la semaine de Saint-Sozy. Toutes les assistantes maternelles du territoire et les parents pourront donc utiliser les deux RAM de Saint-Sozy et Souillac.

La réunion avec les assistantes maternelles du territoire aura lieu le 3 juin 2010 à 20 h à la mairie de Souillac en présence de partenaires CAF, MSA et PMI, et les élus membres de la commission, les crèches de Souillac et Saint-Sozy.

Madame SOURNAC rappelle que la Communauté de Communes n'avait pas exclu un nouvel accompagnement ADEFPAT via l'ADVD pour la crèche de Souillac afin d'aider cette structure dans son fonctionnement et ses problèmes organisationnels. Une rencontre avec l'Association pour le Développement du pays de la Vallée de la Dordogne lotoise, l'ADEFPAT et la Communauté de Communes est prévue le vendredi 28 mai afin de déterminer quel type d'accompagnement peut être envisagé.

Pour l'entretien courant des deux pôles enfance, il est convenu que ce sont les agents communaux qui le feront comme cela a toujours été le cas : un état des heures devra être établi par les communes de Saint-Sozy et Souillac en fin d'année pour que la Communauté de Communes reverse sa contribution.

Madame SOURNAC informe qu'une rencontre avec l'architecte M. Cornu pour l'aménagement de la crèche de Souillac, est prévue le mercredi 2 juin, à 16 h 00. En effet, à la demande de la crèche de Souillac, Madame SOURNAC a visité les locaux avec Magali TOURNIER, la Directrice qui lui a fait part des défauts de réalisation. D'où, l'organisation de cette visite.

Pour ce qui est des travaux de la crèche de Saint-Sozy, il est prévu :

- un store électrique côté cour,
- après la visite des services vétérinaires, il est nécessaire de changer les étagères de la cuisine qui sont en mélaminé, et les remplacer par de l'Inox,
- le portail de la cour n'étant pas sécurisé, il est nécessaire d'envisager de le changer à l'exemple de celui de la crèche de Souillac.

Une photo de la commission a été prise pour le site internet de la Communauté.

- **Commission Voirie** (Président : *Thierry LAVERDET*)

La commission s'est réunie les 6 et 20 mai, avec la commission d'appels d'offres pour examiner les offres concernant l'acquisition de la balayeuse et le programme de voirie 2010.

Concernant le programme de voirie 2010, l'entreprise MARCOULY (ex Souillagaise de Travaux) a été retenue et réalisera les travaux de la voirie rurale sur les voies suivantes :

- La route de l'Hospitalet à Mayrinhac (Rocamadour),
- Le virage à la Durantie,
- La VC 1 suite au terrassement effectué en 2009 (Le Roc),
- La voie d'accès à la Z.A. de Lachapelle-Haute,
- Le Bougayrou problème d'écoulement des eaux (Lacave),
- Chemin de Varagnes, accès au camping « La Châtaigneraie » (Rocamadour)

M. LAVERDET rappelle également le programme retenu pour la voirie urbaine qui fera l'objet d'un prochain marché :

- La rue du 19 mars (Meyronne),
- La rue Louqsor (Souillac) est remplacée par la rue de la Recège.

Programme de P.A.T. 2010

La commission a choisi de retenir la proposition de la S.A.R.L. QUENOUILLE et les travaux vont être réalisés dans le courant du mois de juin.

La Communauté de Communes a également confié des travaux de P.A.T. (Point A Temps) sous pression sur Souillac à l'entreprise Gremair Application qui utilise un nouveau procédé (Accès et desserte Parc des Combes, contre allée avenue de Sarlat, rue du maquis).

Aménagement paysager et de sécurité du quartier de Blazy-Timbergues

Les travaux avancent normalement, pas de problème particulier. Les enrobés seront réalisés le 7 et 8 juin prochains. La route sera de nouveau fermée le temps de ces travaux.

Programme de modernisation des gymnases

Les travaux sont presque terminés, il ne reste que la pose des plinthes début juin.

L'entreprise Garrigue et Fils, entreprise la moins disante a été retenue pour la peinture des murs du gymnase de Souillac du 14 au 18 juin.

Balayeuse

M. LAVERDET tient à remercier Ms MAZET et LEYMARIE pour le travail de recherches approfondi sur les contraintes techniques afin de permettre un choix éclairé parmi 10 entreprises proposant ce type de matériel. Le matériel choisi est la Société Viatch pour une balayeuse Matis.

Groupe de travail « domaine sportif » (Président : François THOMAS)

M. THOMAS informe l'assemblée que la piscine municipale de Souillac ouvre le 1^{er} juin et qu'une grande partie des écoliers de la Communauté de Communes vont y être accueillis dans le courant du mois de juin.

La première réunion de travail a eu lieu le 16 mars dernier pour une prise de contact entre les différents membres. Un premier constat a été dressé qui montre que 60 % des adhérents des associations sportives de Souillac ne sont pas domiciliés dans cette commune. Une seconde réunion a eu lieu le 12 mai où un autre constat a été dressé : 80% des installations sont sur Souillac

Concernant une éventuelle prise de compétence M. le Président en avait exposé les règles. Un inventaire financier sera à mener concernant les coûts directs et indirects (tontes pelouses etc...).

M. THOMAS souligne l'importance des écoles de sports qui sont de véritables pépinières sportives.

Point n°10 de l'ordre jour : Questions diverses

Aucun sujet abordé

Avant de clore la séance M. le Président remercie le personnel de la Communauté, le Conseil dans son ensemble et ses commissions pour le travail fourni.

**Prochain conseil communautaire le 5 juillet à la mairie de Souillac
dont l'ordre du jour sera entre autre les SCAES et le Syndicat Mixte.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Le secrétaire de séance
Fabien LESAGE,